

COMMISSION NATIONALE HUMANISME JEUNESSE et FRANCOPHONIE

PRIX NATIONAL LIONS DE LITTÉRATURE 2026-2027

RÈGLEMENT DU CONOURS

Article 1 – Principes

Conformément à l'esprit humaniste du Lions International, à son engagement dans l'action culturelle et la promotion de la francophonie, ce prix est destiné à couronner et promouvoir des auteurs débutants, dont c'est le premier ou deuxième roman, écrit en langue française.

Les lecteurs Lions des 15 districts du DM 103 France désigneront leurs « Prix du Roman Régional 2027 » qui seront ensuite soumis à un jury professionnel non-Lions pour décerner le Prix National Lions de Littérature 2027.

Article 2 – Conditions de participation

- Le prix est ouvert à tous les auteurs francophones du District Multiple 103 France, présentés ou non par leur maison d'édition.
- La sélection s'adresse aux écrivains, auteurs d'un premier ou deuxième **roman édité entre le 1er mai 2025 et le 30 avril 2026 (date de dépôt légal)** et n'ayant pas reçu un prix majeur.
- Seuls pourront être retenus pour la sélection de district les romans dont le sujet ou l'auteur (lieu de résidence) ou l'éditeur (siège social) relèvent du territoire du District Lions concerné.
- Ce concours n'est pas ouvert aux auteurs Lions.
- Ce prix concerne la littérature générale ; de ce fait la littérature jeunesse n'est pas prise en compte dans les critères de sélection.
- Un auteur ayant reçu un Prix Lions pour son premier roman ne pourra concourir pour le deuxième roman.

Article 3 – Liste des publications antérieures

Le lauréat sélectionné dans chaque district devra fournir la liste des ouvrages publiés sous son propre nom ou éventuellement sous un nom d'emprunt pour permettre une validation définitive. Cette liste sera transmise avec les exemplaires du livre primé au responsable du jury national

Article 4 – Prix du Roman Régional Lions du District 2027

Le comité de sélection organisé par le Délégué de District, assisté éventuellement d'un Chargé de Mission, retient **trois ouvrages**. Le délégué communique leurs titres aux Lions du District, de préférence pour le **1^{er} juillet 2026**.

Il s'agit d'un prix des lecteurs. Chaque lecteur donne son classement (1-2-3).

Les fiches de classement devront être adressées avant **le 18 février 2027** au Chargé de Mission ou au Délégué de District qui les collationnera. Le Délégué de District donnera le résultat final au Responsable en charge du Prix national Lions de Littérature avant **le 22 février 2027**.

Le roman arrivant en tête sur la liste de classement établie selon le critère « **un lecteur égal une voix** » sera proclamé **Prix du Roman Régional Lions du District** récompensé par une somme d'un montant de **500 €**.

L'auteur(e) primé(e) recevra son Prix lors du Congrès de Printemps de District ou lors d'un Salon du Livre régional où une séance de dédicaces sera organisée.

D'autres séances de dédicaces permettront d'assurer la promotion des livres primés et de leurs auteur(e)s.

L'œuvre littéraire primée dans chaque District sera présentée à la Convention nationale de l'année Lions en cours sur le stand de la Commission Nationale Humanisme, Jeunesse et Francophonie et lors de manifestations Lions.

L'ouvrage qui obtiendra le Prix du District devra parvenir en **cinq** exemplaires, **avant le 5 mars 2027**, au responsable en charge du Prix national Lions de Littérature.

Article 5 – Prix national Lions de Littérature 2026-2027

Les romans primés dans les Districts concourent pour le prix national.

Ils sont soumis au jugement d'un jury de lecteurs, professionnels non-Lions, dont la présidence change chaque année, désignés par le responsable du Prix National Lions de Littérature.

Le Gouverneur de la Commission Nationale, le Président de ladite Commission et le Responsable chargé du Prix national de Littérature assisteront à la délibération du jury afin de garantir un choix correspondant à l'éthique Lions. Ce jury se réunira en visioconférence au printemps 2027, afin que le prix soit remis à la Convention Nationale de Lyon.

Les décisions du jury sont souveraines. Il ne peut y avoir d'ex-æquo. En cas d'égalité des voix, le Président aura voix prépondérante.

La remise du **Prix National Lions de Littérature 2027**, d'un montant de 1.000 €, aura lieu **à la Convention Nationale de Lyon le samedi 5 juin 2027**. Pour assurer la promotion de l'auteur primé, du Lions International et des Lions de France, l'œuvre sera présentée et proposée en séances de dédicaces **à la Convention Nationale 2027 puis à l'occasion de Salons du Livre régionaux ou dans tout autre endroit riche en rencontres littéraires et humaines. Une communication sera assurée dans la mesure des possibilités dans les médias Lions et externes.**

Le District Multiple 103 France prendra en charge les frais d'hébergement et de déplacement du lauréat du concours (sur la base SNCF 2^e classe) pour la journée du vendredi 4 juin 2027, ainsi que les repas du vendredi soir et du samedi midi 5 juin. Il assurera également la prise en charge du déplacement du Président du Jury à la Convention de Lyon (base SNCF 2^e classe), ainsi que son déjeuner du samedi. L'hébergement et le dîner du vendredi pourront également être couverts si nécessaire.

Article 6 - Participation

Le fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

La décision du Jury sera sans appel.

A Paris le 1^{er} juillet 2026

**GOUVERNEUR
DE LIAISON
EN CHARGE
DES CONCOURS**

Commission
Nationale
Humanisme,
Jeunesse et
Francophonie
2026/2027

Elizabeth CROIN
District IDF Ouest

PRESIDENT

Commission Nationale
Humanisme, Jeunesse
et Francophonie
2026/2027

Christophe COMBO
District IDF Ouest

**CHARGEÉE DE MISSION
Prix National de Littérature**

Commission Nationale
Humanisme, Jeunesse
et Francophonie
2026/2027

Martine Bejot
District IDF Ouest

**Président du Conseil des Gouverneurs
2026/2027**

Thierry-Yves BABIN
District Ouest